

Édito

PRÉPARONS-NOUS À LA FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE, DÈS MAINTENANT !

Les réseaux de télécommunications sont au cœur de notre société, car l'accès à internet est indispensable, innervant toutes nos activités économiques ou sociales. Neuf Français sur dix sont désormais des internautes ! Les réseaux sont également en pleine transformation, avec la fermeture complète du réseau cuivre par l'opérateur historique, Orange, d'ici 2030. C'est un chantier majeur. L'objectif de l'Arcep est d'accompagner la bascule du cuivre vers la fibre, en veillant à préserver l'intérêt des utilisateurs et à garantir des conditions concurrentielles satisfaisantes entre les opérateurs. La fermeture du réseau cuivre sur une commune est en particulier conditionnée par la généralisation du déploiement de la fibre.

Après deux expérimentations, un premier lot composé de 162 communes, représentant 209 000 locaux, a été fermé commercialement en janvier 2024 et le sera techniquement en janvier 2025. Des leçons ont d'ores et déjà été tirées : elles ont notamment mis en exergue l'absolue nécessité que l'opérateur historique implique bien en amont les élus locaux, et partage les informations concernant les adresses des lignes cuivre encore en service.

L'Arcep sera particulièrement attentive au respect des engagements des opérateurs d'infrastructure fibre. C'est d'ailleurs pour faciliter la complétude des déploiements que l'Autorité a publié en 2023 une recommandation concernant les conditions de réalisation technique et financière des raccordements longs ou complexes, rappelant la responsabilité des opérateurs d'infrastructure. Si le déploiement n'est pas terminé, la fermeture du réseau cuivre ne pourra pas être réalisée sur la zone concernée.

L'existence d'une infrastructure fibre est nécessaire mais pas suffisante. Elle doit être de qualité et durer dans le temps. L'Arcep en a fait une de ses priorités : les difficultés rencontrées par de trop nombreux utilisateurs ces dernières années, en particulier sur certains réseaux ne peuvent aujourd'hui plus continuer. Les opérateurs télécoms se sont engagés en septembre 2022 sur un plan de qualité de la fibre : reprise des réseaux très accidentogènes, formation des agents d'intervention ; mise en place d'outils pour détecter les raccordements défectueux et contrôle à chaud des interventions. Des efforts importants ont été faits, et il faut les saluer. Ils doivent se poursuivre.



Par Laure de La Raudière,
Présidente de l'Arcep

Afin de mesurer les résultats de ce plan d'action « qualité des raccordements » de la filière, l'Arcep a publié pour la première fois en 2023 son Observatoire de la qualité de la fibre, présentant les taux d'échecs au raccordement et les taux de panne signalés à l'opérateur d'infrastructure par les opérateurs commerciaux. Il révèle de très fortes disparités de qualité entre les différents réseaux, mettant en lumière les réseaux particulièrement accidentogènes, faisant l'objet de plans de reprise. Ces indicateurs seront complétés en 2024 pour refléter aussi la qualité des actions des opérateurs commerciaux. L'Autorité souhaite désormais que le plan « qualité des raccordements » de la filière se traduise par une amélioration concrète sur le terrain, visible par une baisse des taux d'échecs au raccordement ou des taux de pannes dans les prochaines éditions de l'Observatoire de la qualité de la fibre.

Doit-on le rappeler ? Chaque opérateur d'infrastructure est responsable de la qualité de son réseau ; il lui appartient de le surveiller constamment ; de le faire évoluer en tenant compte des nouveaux immeubles et d'assurer une maintenance préventive, afin d'assurer une qualité de service à la hauteur des attentes des utilisateurs et une pérennité dans le temps de ses infrastructures.